



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 120296

Texte de la question

M. Jacques Domergue souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le marché du bois. Après la tempête de 1999, le marché du bois a connu un engorgement qui, cumulé à un contexte de récession économique, a fait chuter durablement les prix. Bien sûr, la qualité des bois, l'accessibilité des parcelles et leur mécanisation ont une incidence capitale sur le niveau de prix obtenu. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les tendances enregistrées au cours de l'année 2006.

Texte de la réponse

Jusqu'en 2005, les cours du bois ont été marqués par les conséquences des tempêtes de 1999. La chute des prix avait été telle qu'en 2005 les prix du bois sur pied étaient en moyenne encore inférieurs de 25 % à ceux de la fin des années 1990 ; dans le cas extrême du hêtre, on observait sur le gros bois un recul des prix supérieurs à 60 %. L'ensemble des marchés du bois a néanmoins connu un redressement notable en 2005, l'ONF enregistrant au terme de ses ventes d'automne une hausse du prix moyen du mètre cube de bois sur pied (toutes essences et toutes catégories confondues) de 4,5 % par rapport à l'année précédente (34,3 euros/mètre cube contre 32,9 euros/mètre cube en 2004). Ce redressement a été nettement confirmé en 2006 : alors que les volumes de bois vendus ou délivrés par l'ONF ont été en 2006 équivalents à ceux de 2005, les recettes des ventes des bois ont augmenté d'environ 14 % en forêts domaniales et de 11 % en forêts des collectivités. Les prix se sont appréciés dans la plupart des essences et ce contexte à la hausse, excepté pour le pin maritime et le peuplier, a offert de bonnes opportunités de vente aux propriétaires privés. L'évolution des cours par essences exposée ci-dessous met en lumière des disparités entre les différents marchés du bois. Les marchés du chêne ont poursuivi leur embellie, avec une demande toujours très active sur toutes les catégories de produits. Que ce soit pour des bois de qualité « merrain », du plot pour l'ébénisterie, des sciages à parquet ou encore du bois de chauffage, le chêne est une essence très recherchée. Le chêne a globalement retrouvé en 2006 des cours proches de ceux de 1999. Pour le hêtre, la situation s'améliore. Les bois de qualité, destinés au déroulage, et les bois de qualité moyenne utilisés en ameublement ont affiché, selon les régions, des prix supérieurs de 15 à 30 % aux cours observés l'année précédente. Les bois moyens et petits bois ont profité de la bonne tenue générale des marchés de la trituration ou de l'emballage et la hausse des prix survenue en 2005 s'est ainsi poursuivie en 2006. Les marchés des résineux blancs (sapin, épicéa) sont restés actifs, favorisés par le bon niveau d'activité du secteur de la construction. Les cours ont progressé de 40 à 50 % sur le massif vosgien suite à une tension forte sur les approvisionnements des scieries de cette région. Cette hausse de prix s'est déplacée vers le massif jurassien et à un degré moindre dans la région Rhône-Alpes. Dans le sud du Massif central et dans les Pyrénées où les bois sont plus difficiles à mobiliser, la progression des cours a été plus limitée. Les marchés des résineux rouges (pin sylvestre, pin maritime) ont été plus tendus, en partie tirés par le bon niveau d'activité du secteur de l'emballage, mais concurrencés par la vigueur des importations. Le cours du pin maritime a ainsi peu progressé en 2006. Pour le bois énergie, la hausse du coût du pétrole a provoqué une très forte hausse de la demande en bois-bûche et les prix connaissent une nette augmentation, de 10 à 30 % de hausse selon les régions. Des tensions sur les prix ont existé de ce fait sur l'approvisionnement

de certaines unités de transformation du bois d'industrie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120296

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2546

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4071